Les associations de parents d'élèves

Les Représentant(e)s de Parents Elu(e)s (RPE)

Au début de chaque année scolaire, des élections de parents sont organisées pour élire les représentant(e)s de parents au conseil d'école. Tous les parents qui ont un enfant inscrit à l'école peuvent voter ou se présenter.

Le conseil d'école réunit l'équipe enseignante, les représentant(e)s des parents d'élèves élu(e)s et les représentants de la municipalité. Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école.

□ rpe.servon@gmail.com

L'Association de Parents d'Elèves (APE)

C'est une association de parents bénévoles qui se charge d'organiser des manifestations pour animer la vie de l'école et participer au financement des sorties scolaires

Ces manifestations ont lieu tout au long de l'année et toujours dans la bonne humeur.

 □ apeservon@gmail.com www.apeservon.fr

CS CS CS CS CS CS CS CS

Retrouvez toute l'actualité de l'école sur le site Internet :

http://www.ecole-lestilleuls-servonsurvilaine.ac-rennes.fr/

Ecole Primaire Publique

Maternelle Arc-en-ciel Elémentaire Les Tilleuls



2 rue Théodore Botrel 35 530 Servon sur Vilgine





Horaires de l'école

(Sous réserve de validation par le DASEN)

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi Pas d'école le mercredi

> Matin : 8h45-12h15 Après-midi :14h00-16h30

Accueil des élèves à partir de 8h35 et 13h50

L'équipe pédagogique accueillera cette année environ **290 enfants** de la Toute Petite Section (TPS) au Cours Moyen 2ème année (CM2) au sein des **12 classes** de l'école.

Maternelle (4 classes)	Elémentaire (8 classes)
	CP CP (OF)
	CP/CE1
TPS/PS	CE1
PS/MS	CE2
MS/GS	CM1
GS	CM1
	CM2
	CM2

Chaque année une cohérence pédagogique est recherchée autour d'un projet commun à toutes les classes.

Cette année, il s'agit d'un projet sur le thème des quatre éléments.

Des groupes d'élèves participent à des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) avec les enseignants pour renforcer les compétences fondamentales.

CS CS CS CS CS CS CS CS

Première rentrée à l'école maternelle

Différentes possibilités d'accueil sont possibles pour les enfants de TPS et de PS (matinée ou journée complète), n'hésitez pas à vous renseigner auprès du directeur.

Comment inscrire votre enfant à l'école ?

1ère étape : l'admission à l'école

Les admissions ont lieu **sur rendez-vous.** Pour cela, vous pouvez contacter le directeur, Christophe Talva, au **02 99 00 17 30** pendant ses jours de décharge (jeudi et vendredi).

Il vous sera demandé le **livret de famille** et le **carnet de santé** de l'enfant (assurez vous que les vaccinations sont à jour) ainsi qu'un **justificatif de domicile**.

Un enfant peut être inscrit à l'école s'il a atteint l'âge de 3 ans. Les enfants âgés de 2 ans peuvent éventuellement être accueillis sous certaines conditions (se renseigner auprès du directeur).

2ème étape : la visite de l'école

Les visites auront lieu le jeudi 6 juin 2019 de 17h à 18h (une inscription préalable est nécessaire).

Attention, les inscriptions des enfants nés en 2017 sont limitées. Les demandes doivent être faites impérativement avant le 15 mai 2019

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 2 septembre 2019

(Sous réserve de modification du calendrier national ou départemental)